

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

TPI DECAP GEL ACIDE

PRÉPARATION **GEL** PRÊTE A L'EMPLOI

MULTI-DECAPANT

des FILMS de PEINTURE et VERNIS

A USAGES PROFESSIONNELS.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'une association synergisée de solvants, d'accélérateurs de décapage, d'agent viscosifiant, complexe organique dépolymérisant, additif pénétrant émulgateur non ionique.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide visqueux translucide.
. MASSE VOLUMIQUE	: 1005 g/l +/- 20 g/l.
. REACTION CHIMIQUE	: Faiblement acide.
. COULEUR	: Sans ajout de colorant
. ODEUR	: Légère
. pH pur	: 5,15 environ.
. INFLAMMABILITE	: Classe de point d'éclair supérieure à 55°C.
. POINT D'ECLAIR AFNOR Coupe fermée	: 59°C - CLASSE A2
. VISCOSITE BROOKFIELD à 20°C	: 2500 cps - mobile 4 – vit 10 tr/mn.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- ▶ **Miscible partiellement à l'eau.**
- ▶ **NE CONTIENT PAS de phénols, crésols, acide fluorhydrique, ni de potasse ou soude caustique.**
- ▶ **Décapant exempt de paraffines.**
- ▶ Par son point d'éclair élevé supérieur à la température ambiante des ateliers et sa présentation micro-gélifiée : **Améliore la sécurité dans les ateliers.**
Action polyvalente sur la plupart des peintures et vernis.
- ▶ Sa viscosité facilite l'application sur les surfaces verticales, favorise le contact avec les surfaces à décaper, permet une action longue durée sur les couches anciennes et épaisses en limitant et régulant l'évaporation.

Présentation en Gel :
Limite les pertes de produits

Décapant gel
FORTES
ÉPAISSEURS
PH acide





B.P : 4045 PAPEETE
PAPEETE – TAHITI
POLYNESIE FRANCAISE
Bureau : 40824858 Fax : 40410497
Vini : 87740834

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

Suite fiche technique **TPI DECAP GEL ACIDE**

UTILISATIONS :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">● Industries● Imprimeries● Ateliers de plasturgie● Ateliers de peinture ou de rénovation● Ateliers techniques municipaux● Professionnels du bâtiment pour le décapage des surfaces peintes présentant un défaut et devant être remis en peinture | <ul style="list-style-type: none">● Pour le nettoyage décapage des sols, des bâtis de machines souillés par des projections de résines, de peintures ou d'encres● Effaçage des graffiti● Nettoyage des moules et de leurs empreintes● Décapage des rainures colmatées par des résines, polymères ou certaines matières plastiques● Les ateliers de réparation, rénovation de matériels● Les sociétés de récupération de métaux |
|---|---|

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . S'emploie pur par application directe sur la surface des pièces à décaper.
- . Laisser agir de 10 minutes à plusieurs heures selon l'épaisseur et la nature des couches de peintures, leur ancienneté ou degré de polymérisation.
- . Après action, éliminer éventuellement la peinture décapée à l'aide d'une raclette ou d'une spatule.
- . Rincer selon le cas, à l'eau sous pression.

Nota : Compte tenu de l'effet nettoyant et dégraissant particulièrement actif sur les surfaces, dans le cas de moules ou supports en acier, métaux ferreux, appliquer une protection terminale inhibitrice d'oxydation ou un lubrifiant afin d'éviter l'apparition de fleur de rouille en surface.

Nota 2 :

En fonction du type de résine qui constitue le film de la peinture, afin de réduire le temps de décapage qui s'échelonne de quelques minutes à plusieurs heures, il convient pour certaines applications de griffer la surface de la peinture au préalable, ce qui dans certains cas permet de réduire la durée nécessaire au décapage.



B.P : 4045 PAPEETE
PAPEETE – TAHITI
POLYNESIE FRANCAISE
Bureau : 40824858 Fax : 40410497
Vini : 87740834

S.A.R.L au capital de 10 000 000 F

MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIEL-MAINTENANCE-HYGIENE

Suite fiche technique **TPI DECAP GEL ACIDE**

RECOMMANDATIONS



ATTENTION

SGH02

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

- . Ne pas mélanger avec d'autres produits.
- . Ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- . Ne pas rejeter à l'égout. Faire enlever par une entreprise spécialisée.
- . Conserver hors de la portée des enfants.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

R.C.S. : 8812B / PAPEETE – N°I.T.S.T.A.T. (TAHITI) : 624 577